
**** Décision Employeur à prendre pour l'employeur:**

- Fournir de L'ÉPI maison à l'employé et prendre en charge le nettoyage et désinfection lors de l'arrivée à l'usine pour remettre à l'employé un « kit » propre pour le retour à la maison;
 - Employeur offre du transport collectif avec gestion des mesures barrières et EPI nécessaires et conformes.
-

LETTRE COMMUNE COVOITURAGE

Objet : CONFIRMATION EMPLOI – TRAVAILLEURS ESSENTIELS DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

À qui de droit,

À la suite des mesures du gouvernement du Canada qui ont été mises en place concernant la COVID-19, ainsi que celles des assemblées législatives municipales et provinciales, voici une lettre commune pour les personnes employée dans l'industrie de la pêche du Nouveau-Brunswick à titre de service essentiel, comme il est énoncé dans *l'Orientation du gouvernement du Canada sur les services et les fonctions essentiels au Canada pendant la pandémie de la COVID-19*.

Par cette lettre, je (NOM GESTIONNAIRE) confirme que (NOM DE L'EMPLOYÉ) est employé dans l'industrie de la pêche à titre de services essentiels. (NOM DE L'EMPLOYÉ) doit pouvoir circuler à l'intérieur du Nouveau-Brunswick pour se déplacer directement entre son domicile et son lieu de travail.

Par conséquent, lorsque nécessaire pour accéder au travail, le covoiturage doit être permis en mettant en place des mesures de préventions selon les recommandations suivantes :

Recommandations de Conditions de covoiturage :

- 2 personnes par véhicule avec installation en diagonale (1 devant/1 derrière);
- Éviter les contacts physiques entre les personnes (poignées de main, accolade)
- Barrières physiques (plexiglass ou plastique) peuvent être installées
- Passager a préalablement lavé ses mains avec du savon avant son entrée dans le véhicule
- Masque de protection maison ou chirurgical et/ou visière maison (jusqu'au menton) sur soi avant d'entrer dans le véhicule (instructions p.2)
- Le port de gants n'est pas recommandé, il risque d'entraîner un faux sentiment de sécurité et la contamination par le contact avec multiples surfaces sans que les gants soient changés. Si les gants sont tout de même utilisés, les jeter à la poubelle après usage (en prenant de l'enlever selon la méthode enseignée à l'usine) et se laver les mains.
- Désinfecter les surfaces fréquemment touchées par le passager (ex. poignée intérieure, poignée extérieure intérieure de la portière, ceinture de sécurité, etc.) avec les produits habituels de désinfection
- Aérer l'habitacle le plus souvent possible si la température le permet
- Retirer les objets non essentiels de la voiture (porte-gobelet, décorations, dés en minou)
- Éviter de partager des objets avec les autres ex : bouteille d'eau, cigarette)
- Porter des vêtements longs qui couvrent la peau

**** Décision Employeur à prendre pour l'employeur:**

- Fournir de L'ÉPI maison à l'employé et prendre en charge le nettoyage et désinfection lors de l'arrivée à l'usine pour remettre à l'employé un « kit » propre pour le retour à la maison;
 - Employeur offre du transport collectif avec gestion des mesures barrières et EPI nécessaires et conformes.
-

Si des masques sont utilisés :

- Changez de masque en papier dès qu'il est humide ou sale.
- Changez les masques non médicaux qui ne peuvent pas être lavés doivent être jetés et remplacés dès qu'ils sont humides, salis ou froissés.
- Lavez-vous soigneusement les mains avant de mettre le masque et après l'avoir retiré. Il est important d'éviter de toucher votre visage lorsque vous portez le masque.

Après l'usage :

Soit je le jette à la poubelle immédiatement s'il est en papier.

Soit je le désinfecte tout de suite s'il est en tissu : je peux le passer au four à 70° pendant 30 minutes (*, **) ou **le laver à 60° pendant 30 minutes avec un détergent en machine à laver** – pour limiter le contact avec les sécrétions sur le masque (le lavage à l'alcool ou à l'eau de javel, ou le repassage au fer à vapeur seul ne sont pas des méthodes suffisantes).

Soit si je ne peux pas le désinfecter tout de suite, je le garde dans une boîte hermétique (par exemple une boîte en plastique qui devra être désinfectée avec de l'eau de javel). Le virus ne survit pas plus de 4 jours (**).

*Référence sur COVID19 Ether

** Référence de la Society of American Gastrointestinal and Endoscopic Surgeons (SAGES) Sages